



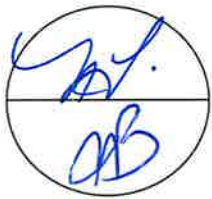
SÉANCE
ORDINAIRE
21 FÉVRIER 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2023

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole au maire et correspondance**
 - 4.1 Parole au maire
 - 4.2 Correspondance
 - Lettre du ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs
 - Dépôt et vérification interne de fin d'année - surplus de 74 779.53\$ au 31 décembre 2022 - vérification externe à confirmer
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffes et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Les comités internes et organismes externes
 - 7.2 Contrat de service d'Internet Papineau sur 5 ans
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 31 janvier 2023
 - 8.4 Transfert bancaire du compte numéro 0603700-ET1 au compte bancaire numéro 0603700-EOP de la Caisse Desjardins
 - 8.5 Transfert bancaire du compte numéro 0603700-ET2 au compte bancaire numéro 0603700-EOP de la Caisse Desjardins
 - 8.6 Ajout de signataire au compte bancaire général de la municipalité de Montebello de la Caisse Desjardins
 - 8.7 Changement de signataire au compte bancaire de la Banque Nationale numéro 01-187-27, de la bibliothèque municipale
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie
 - 9.2 Entente incendie entre Montebello et Fassett 2023-2024
 - 9.3 Rapport annuel des activités 2022 (PMOL)
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics
 - 10.2 Réfection et changement de compteur d'eau – Château



SÉANCE
ORDINAIRE
21 FÉVRIER 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement
 - 11.2 Dépôt de candidature pour le comité du CCU
 - 11.3 Demande d'un mandat temporaire pour un service d'urbanisme de la municipalité de Fassett
 - 11.4 Demande de soutien à la coopération du fonds régional et ruralité - Embauche d'un officier en bâtiments et en environnement
 - 11.5 Demande d'autorisation numéro 2022-0124 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame
 - 11.6 Demande d'autorisation numéro 2023-0006 pour la propriété sise au 538-540, rue Notre-Dame
 - 11.7 Demande d'autorisation numéro 2023-0007 pour la propriété sise au 642-646, rue Notre-Dame
 - 11.8 Demande d'autorisation numéro 2023-0009 pour la propriété sise au 503-505, rue Notre-Dame
12. **Communication, développement et vie communautaire**
 - 12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire
13. **Bibliothèque**
 - 13.1 Rapport mensuel de l'adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque
 - 13.2 Renouvellement annuel du contrat de service du Réseau biblio Outaouais
14. **Avis de motion et règlements**
 - 14.1 Avis et dépôt de projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des dispositifs anti-refoulement
 - 14.2 Adoption du règlement de préemption relatif sur le droit de préemption des immeubles peuvent être acquis
15. **Affaires diverses**
 - 15.1 Demande concernant la plantation d'un arbre au nom de Rianna Filion
 - 15.2 Demande d'appui par résolution pour la ville de Thurso pour la crise forestière en Outaouais
 - 15.3 Phare de la marina
16. **Période de questions des citoyens**
17. **Période de questions et communications des membres du Conseil**
18. **Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
21 FÉVRIER 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **21 février 2023 à 19 h 00** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau et Benoit Millette.

Le conseiller Dominique Primeau a motivé son absence.
La conseillère J sabelle Dicaire a motiv  son absence.

Formant quorum sous la pr sidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur g n ral agr   et greffier-tr sorier, est aussi pr sent.

Il y a 6 personnes qui assistent   la s ance.

1. Ouverture de la s ance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres pr sents et d clare la s ance ordinaire ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est propos  par Benoit Millette.

QUE l'ordre du jour soit adopt  tel que modifi  en ce jour par les ajouts des points suivants : aucun.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la pr sente r solution est unanime.

Adopt e   l'unanimit .

3. Suivi(s) de la derni re s ance du Conseil

Aucun sujet n'est actuellement inscrit   l'ordre du jour pour la section

4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, proc de   l'allocation du mot de la mairesse:

- Mot de bienvenue

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres pr sents et aux citoyens.

2023-02-16



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

4.2 Correspondance

- Le ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs, informe la mairesse que notre municipalité a obtenu une subvention au montant de 12 653,69\$.

- Le directeur général agréé et greffier-trésorier à informer le conseil que le dépôt et vérification interne de fin d'année jusqu'au 31 décembre 2022 est d'un surplus de 74 779.53\$. Cependant la vérification par le CPA externe est à confirmer.

5. Période de questions des citoyens

Il a été question de certificats d'occupation, de nettoyage des trottoirs et d'inscrire l'ordre du jour sur le site internet avant la séance du conseil.

6. Greffe et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2023 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par Pierre Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023 déposé lors de la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Ressources humaines

7.1 Abrogation de la résolution numéro 2021-12-293 et constituant les comités de la municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que le Conseil a révisé la résolution numéro 2021-12-293 et en est arrivé à la conclusion qu'il y avait confusion et un manque de corrélation entre les Secteurs d'activité et les Comités, sur lesquels les membres du Conseil siégeaient ;

CONSIDÉRANT que divers comités n'avaient plus d'objet, les objectifs ayant été réalisés et qu'il y avait lieu d'abolir lesdits comités ;

CONSIDÉRANT que certains comités permanents n'étaient plus utiles, mais que plutôt des comités ad hoc pourraient être constitués de temps à autre, au besoin et pour assumer une mission ou un objectif particulier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de simplifier la gestion des divers comités, lesquels sont reliés nécessairement à divers secteurs d'activités ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que divers organismes requièrent que des membres du Conseil municipal y siègent.

Il est proposé par André Mathieu

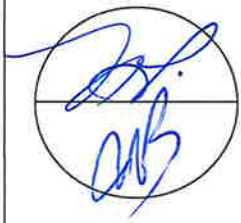
RÉSOLU

D'ABOLIR la résolution numéro 2021-12-293 et d'apporter les modifications suivantes :

D'ABOLIR la liste des secteurs d'activités ;

DE CONSERVER les comités permanents suivants et de désigner les membres du Conseil siégeant sur ces comités comme suit, et que madame la mairesse siège sur tous les comités, même si non spécifiquement mentionnés :

- COMITÉ DES LOISIRS DE MONTEBELLO INC. :
Conseiller no.1, Monsieur Pierre Bertrand
Conseillère no. 6, Madame Jésusabelle Dicaire
- COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS - MADA :
Conseiller no.1, Monsieur Pierre Bertrand
Conseiller no. 3, Monsieur Jean-Philippe Comeau
Conseillère no.6, Madame Jésusabelle Dicaire
- COMITÉ VILLAGE FLEURI
Mairesse, Madame Nicole Laflamme
Conseillère no. 6, Madame Jésusabelle Dicaire
- COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME C.C.U. :
Conseiller no.5, Monsieur Dominique Primeau
Conseiller no. 2, et maire suppléant Monsieur André Mathieu
Conseillère no.6, Madame Jésusabelle Dicaire
Directrice du Service d'Urbanisme, Madame Priscilla Melançon
- COMITÉ DE DÉMOLITION :
Mairesse, Madame Nicole Laflamme
Conseiller no 2, et maire suppléant Monsieur André Mathieu
Conseiller no 5, Monsieur Dominique Primeau
Conseillère no 6, Madame Jésusabelle Dicaire
Directrice du Service d'Urbanisme, Madame Priscilla Melançon
- COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT :
Mairesse, Madame Nicole Laflamme
Conseillère no. 6, Madame Jésusabelle Dicaire
- COMITÉ TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE :
Conseiller no. 2, et maire suppléant, Monsieur André Mathieu
Conseiller no. 5, Monsieur Dominique Primeau
Conseillère no. 6, Madame Jésusabelle Dicaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
Directeur des travaux publics, Monsieur Éric Cayer
Directrice du Service de l'Urbanisme, Madame Priscilla Melançon
Employé de la voirie, Monsieur Samuel Nadeau
- COMITÉ DES MESURES D'URGENCE
Mairesse, Madame Nicole Laflamme
Conseiller no.2 et maire suppléant, Monsieur André Mathieu
Coordonnateur des mesures d'urgence et directeur général, Monsieur Mario Briggs
Directeur du Service de protection contre l'incendie et responsable de la sécurité incendie, Monsieur Daniel Bisson

ORGANISMES :

- OMH – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Conseillère no.6 et présidente de l'OMH, Madame Jéssabelle Dicaire
Conseiller no.1, Monsieur Pierre Bertrand
- SOCIÉTÉ HISTORIQUE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU :
Conseiller no.2 et maire suppléant, Monsieur André Mathieu
Conseillère no.6, Madame Jéssabelle Dicaire
- TRICENTRIS
Conseillère no.6, Madame Jéssabelle Dicaire
- CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU
Conseiller no. 1, Monsieur Pierre Bertrand
- ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MONTEBELLO :
Conseiller no. 4, Monsieur Benoît Millette
Conseiller no.5, Monsieur Dominique Primeau
- VILLAGE- RELAIS
Conseiller no. 4, Monsieur Benoît Millette
- CENTRE D'ACTION CULTURELLE
Conseillère no. 6, Madame Jéssabelle Dicaire

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Contrat de service d'Internet Papineau sur 5 ans

CONSIDÉRANT que la municipalité a des besoins techniques en service d'informatique ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service d'Internet Papineau;

CONSIDÉRANT que cette offre de service est pour une durée de 5 ans ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service.

Il est proposé par Pierre Bertrand

2023-02-19



2023-02-20

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8.4 Transfert bancaire du compte numéro 0603700-ET1 au compte bancaire numéro 0603700-EOP de la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT que le compte numéro 0603700-ET1 est un compte désigné pour le remboursement d'emprunt de la toiture de la patinoire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est dans l'obligation de faire un paiement d'un montant de 9,671.80\$ pour l'année 2022 provenant du compte bancaire général numéro 0603700-EOP.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et le greffier-trésorier ou l'adjointe greffière-trésorière à transférer le montant de 9,671.80\$ à partir du compte bancaire numéro 0603700-ET1 au compte bancaire général numéro 0603700-EOP dans le but de faire le paiement.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-21

8.5 Transfert bancaire du compte numéro 0603700-ET2 au compte bancaire numéro 0603700-EOP de la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT que la municipalité a complété la réfection des toitures de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la facture finale de la réfection des toitures est d'un montant de 105,267\$ incluant la taxe ;

CONSIDÉRANT que les sommes provenant de la reddition de compte du programme d'aide PRABAM ainsi qu'un montant forfaitaire totalisant 105,267.00\$ seront payées à une date ultérieure pendant l'année.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et le greffier-trésorier ou l'adjointe greffière-trésorière à transférer le montant de 105,267.00\$ du compte bancaire désigné pour les mesures d'urgence numéro 0603700-ET2 au compte bancaire générale numéro 0603700-EOP.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier ou l'adjointe greffière-trésorière à déposer les sommes provenant du programme d'aide PRABAM et un montant forfaitaire dans le compte des mesures d'urgence numéro 0603700-ET2 au montant de 105,267.00\$ à une date ultérieure.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.



RÉSOLU

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer l'offre de service tel que présenté aux membres du Conseil.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de janvier 2023.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéro 1124 à 1156 d'une somme de 65975.97\$, les dépôts direct numéro 415 à 419 d'une somme de 14,380.00\$ et les chèques numéro 7268 à 7292 d'une somme de 59,230.41\$ du mois de janvier 2023 totalisant une somme de 139, 586.38\$;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à effectuer les paiements ;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 31 janvier 2023

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général agréé et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 janvier 2023. Conformément au greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 31 janvier 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-22

8.6 Ajout d'un signataire au compte bancaire général de la municipalité de Montebello de la caisse Desjardins

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire d'ajouter une autre personne à titre de signataire au compte bancaire général de la municipalité numéro 0603700-EOP.

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

D'AUTORISER, la conseillère, Madame Jéssabelle Dicaire à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les chèques ou autres documents requis par les institutions financières faisant affaire avec la Municipalité de Montebello.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-23

8.7 Changement de signataire du compte bancaire de la Banque Nationale numéro 01-187-27, de la bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que la bibliothèque détient un compte bancaire numéro 01-187-27, à la Banque Nationale du Canada ;

CONSIDÉRANT que les signataires actuels ne peuvent se déplacer pour transférer et fermer ce compte ;

CONSIDÉRANT que la fermeture du compte bancaire numéro 01-187-27 de la Banque Nationale attribué à la bibliothèque est déjà autorisée par la résolution numéro 2022-11-278 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité encourage la saine gestion des fonds publics.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

QUE Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et Madame Sandra Duchesne, adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque, soient les nouveaux signataires au compte bancaire numéro 01-187-27 de la Banque Nationale.

QUE ce conseil autorise le transfert de l'argent dans le compte général de la municipalité à la Caisse Desjardins de la Petite-Nation.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois de janvier 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

9.2 Entente incendie entre Montebello et Fassett 2023-2024

CONSIDÉRANT que les municipalités de Montebello et de Fassett s'échangent des services d'incendie ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre entre les maires, les directions et le directeur des services d'incendie a eu lieu en janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de prolonger la présente entente jusqu'en juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite prolongation à une séance antérieure.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer l'entente du service d'incendie entre Montebello et Fassett.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9.3 Rapport annuel des activités 2022- PMOL

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel Bisson, directeur du service d'incendie de Montebello, a achevé le rapport des activités 2022, schéma de couverture des risques incendie de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport annuel des activités 2022, schéma de couverture de risque incendie de la MRC Papineau.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Adoptée à l'unanimité

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux publics

Monsieur Eric Cayer, directeur des travaux publics, dépose son rapport du mois de janvier 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

10.2 Réfection et changement du compteur d'eau – Château

CONSIDÉRANT que la municipalité doit changer le compteur d'eau potable qui alimente le Château de Montebello ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de Brébeuf pour un montant de 16,045.00\$ taxes en sus ;

CONSIDÉRANT que ce remplacement sera fait pendant l'entretien annuel du Château de Montebello au mois d'avril 2023.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le mandat à Brébeuf pour un montant de 16 045,00\$ taxes en sus.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice de l'urbanisme et de l'environnement

Madame Priscilla Melançon, coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, dépose son rapport du mois de janvier 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs

11.2 Nomination d'un membre sur le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)

CONSIDÉRANT le règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme ;

2023-02-26

2023-02-27



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT l'article 11 sur la composition du Comité dudit règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un membre du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) a démissionné récemment et que son poste est vacant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir ce poste au CCU ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a le pouvoir en vertu du Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme numéro 851-2014, de pourvoir un poste vacant ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a reçu et révisé les mises en candidature ;

CONSIDÉRANT que le Conseil recherche une diversité de connaissances et de représentativité du milieu dans la composition du C.C.U.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination de monsieur Alain Lévesque à titre de membre du C.C.U. pour une durée de deux ans, lequel démontre avoir les qualificatifs recherchés, ayant une formation et une grande expérience en design, ainsi qu'une connaissance accrue de l'identité du village de Montebello, ayant participé à la réalisation de divers projets en ce sens.

D'AUTORISER la directrice du Service de l'urbanisme, madame Priscilla Melançon, d'aviser monsieur Alain Lévesque que sa candidature a été retenue par le Conseil et que sa nomination a été confirmée par la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-28

11.3 Demande d'un mandat temporaire pour un service d'urbanisme de la municipalité de Fassett.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a une obligation d'offrir un service en urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello souhaite développer et établir une relation d'entraide avec la municipalité de Fassett ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello a offert une offre de service au mois de décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fassett a signé ladite offre de service ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'OFFIR un service temporaire en urbanisme tel que mentionné dans l'offre de service du 15 janvier 2023 ;

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires à ladite offre de service en urbanisme.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-29

11.4 Demande d'un projet intermunicipal pour un soutien de service d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Boileau, Namur, Fassett et Montebello désirent présenter un projet de soutien de service d'urbanisme dans le cadre du volet 4 - soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

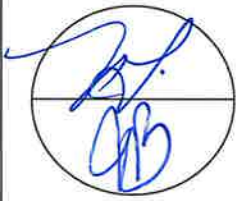
Le conseil de Montebello a participé au projet de soutien de service d'urbanisme et assume une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.

Le maire et le directeur général et le greffier-trésorier sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2023-02-30

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

11.5 Demande d'autorisation numéro 2022-0124 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361848, afin de permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0124 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361848, afin de permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande ;

CONSIDÉRANT les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que le projet ne s'intègre pas harmonieusement dans le milieu environnant ;

CONSIDÉRANT que les enseignes proposées ne mettent pas en valeur le style architectural du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que les couleurs des enseignes ne s'harmonisent pas avec le bâtiment ;

CONSIDÉRANT que la Banque Nationale n'aura, à présent, qu'une partie du bâtiment utilisée pour le guichet automatique et qu'une nouvelle occupation de la partie non utilisée du bâtiment pourrait avoir un impact sur l'affichage de la propriété ;

CONSIDÉRANT que les enseignes ne s'intègrent pas visuellement dans le paysage champêtre et villageois ;

CONSIDÉRANT que les enseignes ne contribuent pas au maintien ou à l'amélioration du caractère esthétique du milieu ;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20230201-01 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

DE REFUSER la demande d'autorisation numéro 2022-0124 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361848, afin de permettre l'installation de deux (2) nouvelles enseignes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-31

11.6 Demande d'autorisation numéro 2023-0006 pour la propriété sise au 538-540, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361910, afin de permettre des travaux en façade du bâtiment principal, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2023-0006 pour la propriété sise au 538-540, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361910, afin de permettre des travaux en façade du bâtiment principal, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande ;

CONSIDÉRANT les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles fenêtres en façade s'harmonisent avec le bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre bien au cadre bâti environnant ;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20230201-02 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

D'APPROUVER la demande d'autorisation numéro 2023-0006 pour la propriété sise au 538-540, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361910, afin de permettre des travaux en façade du bâtiment principal, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité



2023-02-32

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.7 Demande d'autorisation numéro 2023-0007 pour la propriété sise au 642-646, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362034, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur support en cour avant, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2023-0007 pour la propriété sise au 642-646, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362034, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur support en cours avant, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande ;

CONSIDÉRANT les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que l'enseigne et son support sont fabriqués avec du bois dont l'essence est le pin ;

CONSIDÉRANT que le lettrage est de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT que les briques et les cadrages du bâtiment sont foncés ;

CONSIDÉRANT que le demandeur a modifié sa demande lors d'une communication téléphonique avec les membres du CCU lors de l'assemblée dudit comité et que la teinture du bois du support et du bois de l'enseigne sera plus foncée afin de mieux s'harmoniser avec le bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le projet s'intègre harmonieusement dans le milieu environnant ;

CONSIDÉRANT que l'enseigne et son support contribuent à l'amélioration du caractère esthétique du milieu ;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20230201-03 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'APPROUVER la demande d'autorisation numéro 2023-0007 pour la propriété sise au 642-646, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362034, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur support en cour avant, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

2023-02-33

11.8 Demande d'autorisation numéro 2023-0009 pour la propriété sise au 503-505, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361843, afin de permettre l'installation d'une banderole temporaire durant trois (3) périodes distinctes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2023-0009 pour la propriété sise au 503-505, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361843, afin de permettre l'installation d'une banderole temporaire durant trois (3) périodes distinctes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que ladite propriété se situe dans la zone commerciale 3-C du règlement de zonage numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural numéro PIIA-17-01 s'applique ;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande ;

CONSIDÉRANT les critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01 ;

CONSIDÉRANT que la banderole sera installée uniquement de façon temporaire durant trois périodes distinctes dans le but d'annoncer l'ouverture d'un nouveau commerce ;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20230201-04 du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPROUVER la demande d'autorisation numéro 2023-0009 pour la propriété sise au 503-505, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361843, afin de permettre l'installation d'une banderole temporaire durant trois (3) périodes distinctes, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel du coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire

Monsieur Jean-François Lahaye, coordonnateur des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois de janvier 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13. Bibliothèque

13.1 Rapport mensuel de l'adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque

Madame Sandra Duchesne, adjointe à la direction générale et coordonnatrice de la bibliothèque, dépose son rapport du mois de janvier 2023.

Le Conseil prend connaissance du rapport.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

13.2 Renouvellement du contrat de service du Réseau biblio Outaouais

CONSIDÉRANT les services offerts par Réseau biblio Outaouais ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil favorisent d'optimiser les services à ses citoyens et les usagers.

Il est proposé par Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Montebello autorisent le paiement pour la cotisation annuelle pour le renouvellement de contrat de service avec Réseau Biblio Outaouais pour un total de 5828.77 \$, taxes incluses.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Avis de motion et règlements

14.1 Avis et dépôt de projet de règlement relatif à l'obligation d'installer des dispositifs anti-refoulement

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Pierre Bertrand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le règlement relatif à l'obligation d'installer des dispositifs anti-refoulement sera proposé pour adoption.

2023-02-34



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

14.2 Adoption du règlement numéro 957-2023 relatif à la préemption sur le droit de préemption des immeubles peuvent être acquis

2023-02-35

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement comme s'il était ici au long reproduit et qu'ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Benoît Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 957-2023 relatif à la préemption sur le droit de préemption des immeubles peut être acquis.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

15. Affaires diverses

Monsieur Benoît Millette se retire de la salle du conseil pour conflit d'intérêt à 20h46.

2023-02-36

15.1 Demande de l'implantation d'un arbre au nom de Rianna

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montebello a reçu une demande du Comité Tous ensemble pour Rianna ;

CONSIDÉRANT Rianna Filion est décédée le 27 mai 2022 à l'âge de 20 ans d'un cancer du cerveau qui a duré plus de 7 ans ;

CONSIDÉRANT qu'elle a reçu un soutien moral et financier de la population locale et régionale ;

CONSIDÉRANT qu'elle allait se recueillir régulièrement à la marina municipale en contemplant la rivière ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé par le comité Tous ensemble pour Rianna, qu'un arbre de bois dur soit planté à la marina au nom de Mme Rianna Filion avant la date d'anniversaire de son décès soit le samedi 27 mai 2023, avec un minimum de paysagement sous cet arbre et que la localisation soit convenue par les représentants de la municipalité et Mme Julia Nadon, représentante du comité ;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé qu'il y ait l'installation d'un socle et d'un écriteau au nom de Mme Rianna Filion devant le dit arbre et que ceux-ci soient adaptés aux intempéries de cette localisation ;

CONSIDÉRANT que les frais de fabrication, d'achats et d'installation de l'écriteau et du socle soient couverts par le comité Tous ensemble pour Rianna ainsi que leur remplacement en cas de bris ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT que les membres du conseil a pris connaissance de cette demande.

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

D'APPROUVER la demande du Comité Tous ensemble pour Rianna et que les coûts d'installation et d'entretien de l'arbre soient assumés par la municipalité ainsi que son remplacement en cas de bris.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Benoit Millette reprend son siège à 20h48.

2023-02-37

15.2 Demande d'appui par résolution pour la ville de Thurso pour la crise forestière en Outaouais

CONSIDÉRANT qu'aucune des recommandations mentionnées dans le rapport du groupe de travail de la cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière de la région de l'Outaouais et des Laurentides n'a été mise en place ;

CONSIDÉRANT que la réponse négative reçut du sous-ministre du MRNF le 22 décembre dernier portant sur l'impossibilité de prévoir un budget pour la saison forestière 2022-2023, afin de supporter la filière forestière pour la région de l'Outaouais et la région des Laurentides ;

CONSIDÉRANT que la réponse tardive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts quant au budget non alloué qui pousse l'industrie forestière dans une situation alarmante dut à la saison déjà entamée ;

CONSIDÉRANT que plusieurs parties travaillent ardemment depuis 2019 afin d'assurer la survie de l'industrie forestière pour les régions de l'Outaouais et des Laurentides ;

CONSIDÉRANT l'inaction du ministre Pierre Fitzgibbon pour soutenir les industries forestières, laissant celles-ci dans le doute et l'espoir depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que plusieurs industries ont été dans l'obligation de réduire leurs opérations dues au manque de ressources financières ;

CONSIDÉRANT la position du MRNF pour la saison forestière 2022-2023 et que cette situation pourrait éventuellement laissez plus de 800 personnes sans emploi ;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande un pont financier afin que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts alloue un budget suffisant dans le but de mettre en place un prêt dégressif afin de rattraper les exigences établies par le MRNF pour les cinq prochaines années.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par André Mathieu

RÉSOLU

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Montebello appuient la demande de la ville de Thurso.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-38

15.3 La réalisation d'une murale à l'arrivée de la voie navigable à Montebello

CONSIDÉRANT que la municipalité s'était engagée en 2021 dans un projet de murales initié par la MRC de Papineau ;

CONSIDÉRANT que ce projet n'a pu être réalisé faute de mise de fonds au budget;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pu obtenir une extension de délai dans ce programme, alors que des fonds de \$10,000. avaient été prévu au budget 2023 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil considérait que ce projet était un excellent moyen de valoriser notre municipalité en tant que pôle touristique et que les initiatives du Conseil antérieur étaient fort valables ;

CONSIDÉRANT qu'il fut suggéré de considérer de créer la murale sur le phare érigé au quai municipal afin de démarquer cette entrée importante de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que les vérifications auprès des autorités gouvernementales fédérales ont été réalisées et qu'en conséquence, la municipalité peut procéder à créer une murale artistique sur le phare ;

CONSIDÉRANT que l'artiste Alain Lévesque a réalisé plusieurs œuvres démontrant sa connaissance approfondie de l'identité de Montebello ;

CONSIDÉRANT que Alain Lévesque est consentant à soumettre des esquisses pour approbation par la municipalité, avant de réaliser l'œuvre proposée sur le phare au quai municipal ;

CONSIDÉRANT que Alain Lévesque est consentant à réaliser l'œuvre pour la somme ne dépassant pas \$10,000 laquelle avait été réservée pour la réalisation d'une murale.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER le mandat à l'artiste Alain Lévesque de créer une murale sur le phare appartenant à la municipalité érigée au quai municipal.

QUE monsieur Alain Lévesque soumettra à la municipalité une ou des esquisses pour approbation à la municipalité.

QU'UNE fois l'esquisse approuvée par la municipalité, monsieur Alain Lévesque procèdera à créer la murale sur le phare durant la période estivale 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à verser à monsieur Alain Lévesque la somme d'un montant maximum de \$10,000 en deux versements au besoin.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

16. Période de questions des citoyens

Il a été question de notification pour un avis de séance sur Facebook et s'il y a une alarme pour avertir l'arrêt du fonctionnement du chauffage à l'église.

17. Période de questions et communications des membres du Conseil

Aucune question.

18. Levée de la séance à 21 h 04.

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 21 mars 2023

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier

2023-02-39